Syndicat National des Affaires Culturelles de la Fédération Syndicale Unitaire

Po U. r le service public

secteur Archéologie du SNAC-FSU

12 rue de Louvois 75002 Paris

janvier 2008

Pour le SNAC- FSU c'est NON !

La coupe est pleine. L'archéologie préventive de service public connaît depuis 2003 des attaques sans relâches. D'où quelles viennent (Parlement, Gouvernement, ministères, et même Direction générale de l'INRAP), elles n'ont de cesse de saper le dispositif d'archéologie préventive.

Les modifications législatives de 2003-2004 ont déjà placé la réalisation des fouilles dans le champ de la concurrence économique. Cette fois, **on nous annonce qu'une structure annexe de l'INRAP (filiale de droit privé ?) serait envisagée pour la réalisation des fouilles** du canal Seine-nord-Europe. Ce qui est recherché est le moyen de recruter dans une structure autonome de droit privé les emplois que le plafonnement interdit à l'INRAP de créer, et par là même, stabiliser (ou réduire à terme) le plafond d'emploi de l'INRAP.

Après que le projet de création de cette filiale a été annoncée au CA de l'INRAP le 17 décembre dernier, il a été confirmé lors du CTPM du 18 décembre par le ministère de la Culture. Lors de la réunion de négociation sur le préavis de grève du 24 janvier, l'administration du ministère a fait savoir que le cabinet avait commandé à l'INRAP une étude de faisabilité sur les projets de structures envisagés pour les fouilles du canal. Cette étude doit être rendue **dans les jours qui viennent**.

Nous sommes résolument opposés à la création d'une telle structure, car elle est de nature à remettre en question l'ensemble du dispositif de l'archéologie préventive ; car elle élargit, au sein même de l'INRAP la brèche diagnostics/fouilles ; car elle introduit le risque que les missions de l'INRAP soient amputées, soit des fouilles, soit du périmètre des grands travaux. Elle n'est pas non plus sans répercussion sur les missions des services archéologiques de l'Etat et des collectivités. **C'est la ruine du service public de l'archéologie tel que défini dans la loi de 2001.**
Le schéma imaginé n'est rien d'autre qu'une nouvelle étape dans la remise en question du service public de l'archéologie, et une nouvelle illustration du recul de l'Etat et de la volonté de réduire l'emploi public.

Pour toutes ces raisons, le SNAC-FSU

- **s'oppose catégoriquement à toute création de filiale ou structure annexe de l'INRAP, pour la réalisation de fouilles archéologiques ;**

- **exige que le gouvernement assume enfin une vraie politique archéologique de recherche scientifique en dotant SON établissement des moyens adéquats en CDI pour répondre aux prescriptions de SES services, dont il doit par ailleurs assurer la pérennité des missions.**

- **appelle les archéologues à manifester à Paris le 5 février, dans le cadre du préavis de grève déposé par le SNAC-FSU et la CGT.**

- **appelle également l'ensemble de la communauté scientifique à réagir vivement contre ce projet et à soutenir les actions des archéologues.**

Etudiants, professeurs, chercheurs, archéologues des services de l'Etat, des services de collectivité territoriale, ou de l'Inrap : nous sommes tous concernés ! Au-delà de l'avenir de l'archéologie préventive, c'est également celui de son enseignement et de ses débouchés qui est en jeu. C'est aussi toute la recherche alimentée par les résultats des opérations qui est menacée.

LE 5 FEVRIER, TOUS ENSEMBLE
MARQUONS HAUT ET FORT NOTRE DESACCORD !